

Le 1^{er} février 2021

PAR COURRIEL :

:Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 3645,
boulevard Sainte-Rose, lot 1 784 664 à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 14 janvier dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 3 juillet 2020, 6 pages
2. Avis de non-conformité du 29 septembre 2020, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (10)

1 Identification

Date de l'intervention : 03-07-2020	Heure de début : 11 h 37	Heure de fin : 13 h 50
Intervention effectuée par : Meriem EL Kabbaj		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Jean-Paul Tagro	Fonction : Inspecteur

1.1 Demande SO

N° de demande : 200728848	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Rejet de contaminants dans les sols causés par les activités de recyclage de VHU et autres métaux au 3649 boulevard Sainte-Rose à Laval. Rejet de déchets dans l'environnement à partir d'un drain dans le garage.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301470535	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-13-01-0121203	N° de document : 401936339
But de l'intervention : I-PL / Laval / Vérifier le bien-fondé de la plainte du 29 juin 2020 concernant le rejet de contaminants dans les sols causés par les activités de recyclage de VHU et autres métaux au 3649 boulevard Sainte-Rose à Laval. Rejet de déchets dans l'environnement à partir d'un drain dans le garage.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Garage R. Ethier Ltée
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2022915
	Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 3649, Boulevard Ste-Rose Laval (Québec) H7P 1C5
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,5825329525 -73,8183050402
2	Nom du lieu : Lot 1 781 664, cadastre du Québec
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2185822
	Type de lieu : habitation
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 3645, Boulevard Ste-Rose Laval (Québec) H7P 1C5
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,5825450065 -73,8178608746

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Garage R. Éthier Ltée	Propriétaire	204-10 boul. de la Seigneurie E Blainville (Québec) J7C3V5	Y2017938	X2022915
2	Éthier Benoit	Propriétaire	art. 53-54	Y2202663	X2185822
3	Éthier Martin	Propriétaire		Y2202664	X2185822
4	Éthier Hugo	Propriétaire		Y2202665	X2185822

4 Condition météo SO

Description : Temps ensoleillé	<input type="checkbox"/> Précisions
--------------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ethier Benoit	Président de Garage R. Éthier Ltée	Cell. 53-54

5.1 Mode d'identification

But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Personne contactée

6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
--	---

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 99	Nombre de photos intégrées au rapport : 11
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Meriem El Kabbaj avec un iPhone 7. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-13\elkme01\7610-13-01-0121203\2020-07-03</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Plan	1	Plan de localisation du site	
2	Document	4	Extrait du rôle d'évaluation foncière et le registre foncier	
3	Document	4	Extrait du registraire des entreprises	
4	Croquis	1	Plan de localisation de l'entreposage sur le site	
5	Document	2	Preuves de disposition des barils d'huiles usées	

10 Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	---

11 Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	---

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
<p>Nous avons reçu une plainte concernant le rejet dans l'environnement des contaminants provenant des activités de garage spécialisé dans la réparation mécanique et de vente de véhicules hors usages. L'ancien garage correspond au lot 1 781 669 du cadastre du Québec (3649, boulevard Sainte-Rose).</p> <p>Selon le registraire des entreprises, La compagnie Garage R. Éthier Ltée est spécialisée actuellement dans la vente d'automobiles d'occasion (vente de véhicules usagés) et l'exploitation de bâtiments non résidentiels.</p> <p>Le plan de localisation du site, le rôle d'évaluation foncière et l'extrait du registraire des entreprises sont présentés à l'annexe 1, 2 et 3 de ce rapport.</p> <p>Une inspection a été réalisée le 24 novembre 2003, dans le but d'inspecter et de diagnostiquer les entreprises de démantèlement des VHU. Selon l'ancien propriétaire (Monsieur Éthier Réjean), le garage situé au 3649, boulevard Sainte-Rose était loué pour des activités d'entretien mécanique et il était détenu d'un permis de démantèlement des véhicules hors usages. L'inspectrice a constaté les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La partie en arrière du terrain était utilisée pour l'entreposage des véhicules hors usages et qui ont été prêtes pour le pressage (vidées de matières résiduelles dangereuses); • Aucun signe visible de déversement des contaminants dans le sol ou les eaux ni de l'entreposage non conforme de matières résiduelles dangereuses; • Le garage était muni d'un réservoir de 1000 litres à doubles parois pour l'entreposage d'huile usée, et récupérée par une compagnie spécialisée; <p>La seule recommandation de l'inspection était d'identifier le réservoir présent à l'intérieur du garage mécanique.</p> <p>Le but de cette inspection est de vérifier le bien-fondé de la plainte.</p>	

13 Description de l'intervention
<p>Au moment de la visite, le garage était démolit et aucune activité mécanique (photo 1) ne se déroulait sur le site. Un bâtiment résidentiel portant l'adresse 3945, boulevard Sainte-Rose et correspondant au lot 1 781 664 du cadastre du Québec est présent à proximité de l'ancien garage mécanique (photo 2).</p> <p>Après vérification du site, j'ai constaté les effets suivants :</p> <p><u>Sur le lot 1 781 669 du cadastre du Québec (ancien garage mécanique)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La dalle de l'ancien bâtiment est encore présente sur le terrain (photo 3); • Un camion porteur est présent au milieu du terrain (photo 10); • Une pile des sols avec de la pierre concassée et des débris de béton, d'un volume approximatif de 10 m³ est présente sur le côté ouest du terrain. Ces sols proviennent probablement de la démolition du bâtiment antérieur (photo 11). <p><u>Sur le lot 1 781 664 du cadastre du Québec (derrière la maison portant l'adresse 3645, boulevard Sainte-Rose)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entreposage de quelques morceaux de bois, de pièces métalliques, de carcasse de voiture, des blocs de béton, de quelques pneus usagés et des appareils non fonctionnels (photos 8 et 9) ;

13 Description de l'intervention

- L'entreposage à l'extérieur, directement sur les sols, de plusieurs barils: trois (3) barils d'une capacité maximale de 200 litres contenant un liquide rose ressemblant de l'antigel (photo 7) remplis d'environ 70 % de leur capacité maximale (environ 150 litres pour chacun), un (1) baril d'une capacité maximale d'environ 200 litres contenant un liquide brunâtre, visqueux et présentant des odeurs d'hydrocarbures ressemblant à des huiles usées rempli d'environ 70 % de sa capacité (environ 190 litres) et les autres barils sont vides. La présence aussi d'environ seize (16) chaudières de 20 litres remplis de l'huile usée d'une quantité totale d'environ 320 litres et un semi-vmc de 1 000 litres de capacité contenant au moins 190 litres d'huile usée (photos 4 à 7). (manquement à l'article 44 du RMD).
- Les barils d'antigel et le grand baril d'huile usée ne sont pas identifiés. (manquement à l'article 46 du RMD).
- Un réservoir hors-sol en métal vide est entreposé sur le site à l'étude;
- Présence des tâches noires sur le site à proximité de la zone d'entreposage, au moment de l'inspection aucun déversement n'a été observé.

Un plan de localisation d'entreposage de divers matériaux et de barils est présent à l'annexe 4.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Selon le registre foncier, le lot 1 781 669 du cadastre du Québec (ancien garage mécanique) appartient à la compagnie Garage R. Éthier ltée. Les administrateurs de la compagnie sont aussi propriétaires du lot 1 781 664 du cadastre du Québec (bâtiment résidentiel) comme indiqué dans le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Laval et le registraire des entreprises (annexes 2 et 3).

Suite à une discussion téléphonique réalisée le 14 juillet 2020 avec le président de la compagnie, je lui ai expliqué le but de notre intervention et ce que nous avons remarqué sur son terrain. Selon ses informations, les activités de garage ont été arrêtées depuis au moins 2018 avant le décès de son père (l'ancien propriétaire du garage) et le bâtiment a été démolit et des opérations de nettoyage de terrain ont commencé en 2019 suite à la demande de la Ville de Laval. En mentionnant que le site a été partiellement nettoyé après notre inspection.

À sa meilleure connaissance, les matériaux des véhicules hors usages n'ont pas été enfouis sur le site.

Après notre inspection du terrain, il a commencé à ramasser les barils entreposés sur place : les barils d'huiles usées ont été transportés chez le concessionnaire de véhicules Ford situé au 500 rue Dubois à Saint-Eustache ou travaille le président de la compagnie ((annexe 5). Les barils vides ont été donné à des personnes qui avaient besoin ou remis à des éco-centres et ceux en métal à la ferraille.

15 Conclusion

La plainte n'est pas fondée. Lors de l'inspection, j'ai constaté les manquements suivants :

1. Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses (barils et chaudières contenant des huiles usées et de l'antigel) sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri.
Article 44 du RMD
2. Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées, sur un contenant, à savoir les barils contenant d'antigel et le baril des huiles usées.
Article 46 al 1 partie 1 du RMD

Selon le président de la compagnie, les barils de l'huile usée et l'antigel ont été enlevés du site après notre intervention.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↓↑ - + SO

1	Manquement :	Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri.	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C+
	Référence légale :	Article 44 du règlement sur les matières dangereuses	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Explication :	Zone commerciale avec présence des résidences à proximité du site. Présence de 3 barils et 16 chaudières de MDR. Les contenants semblent étanches malgré que des sols souillés ont été constatés sur le site. Risque appréhendé d'atteinte au bien-être ou au confort de l'être humain en cas de déversement car l'antigel est considéré un produit toxique.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Atteinte à faible impact (mineur)	
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	
	Explication :	Risque d'atteinte à la qualité du sol et des eaux souterraines lors des déversements accidentelles des matières résiduelles dangereuses. En effet, des sols souillés par des hydrocarbures ont été constatés au moment de l'inspection. Les contaminants peuvent s'infiltrer dans les sols et contaminer les eaux souterraines.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Moyennement sensible, faible superficie (mineur)	
	Explication :	Zone commerciale avec présence des résidences et présence d'un cours d'eau intermittent à environ 150 m à l'ouest de la limite du site.	

2	Manquement : Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées, sur les barils d'antigel et le baril d'huile usée.	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : D+
	Référence légale : Article 46 al 1 du règlement sur les matières dangereuses	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : L'étiquette permet de pouvoir identifier la matière entreposée afin de permettre une intervention efficace en cas d'incident.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : L'identification de la matière entreposée est nécessaire pour la bonne gestion des interventions et du milieu récepteur dans le cas d'un sinistre (incendie ou inondation) et de limiter rapidement la propagation de la contamination.	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Zone commerciale avec présence des résidences à proximité.		

16.1 Facteurs aggravants

SO

16.2 Facteurs atténuants

SO

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur

Ainsi, je recommande : en vertu de la directive de traitement de manquements d'envoyer un avis de non-conformité aux propriétaires du 3645, Boulevard Ste-Rose.

Créer une intervention de suivi de manquement pour s'assurer du retour à la conformité.

Rédigé par : Meriem EL Kabbaj

Fonction : inspectrice

Signature :

Meriem EL Kabbaj

Date de signature : 2020-09-29

18 Vérification du rapport d'intervention

SO

Approuvé par : Sebastian Lossio

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Sebastian L.

Date : 2020-09-29

Commentaires : D'accord avec la recommandation.

Annexe photo



IMG_0230.JPG

Photo 1 : Vue Générale du lot 1 781 669 (ancien garage mécanique)



IMG_0231.JPG

Photo 2 : Vue Générale du lot 1 781 664 (bâtiment résidentiel)



IMG_0137.JPG

Photo 3 : Vue la dalle de béton de l'ancien garage mécanique.



IMG_0145.JPG

Photo 4 : Vue d'entreposage de chaudières d'huiles usées.



IMG_0147.JPG

Photo 5 : Vue de l'entreposage des barils d'antigel et d'huile usée.



IMG_0146.JPG

Photo 6 : Vue de l'entreposage des barils vides.

Annexe photo



IMG_0208.JPG

Photo 7 : Aperçu de la matière présente dans le baril (antigel).



IMG_0179.JPG

Photo 8 : Entreposage divers de blocs de béton et de métal.



IMG_0143.JPG

Photo 9 : Entreposage divers en arrière du bâtiment résidentiel.



IMG_0144.JPG

Photo 10 : Vue de l'ensemble du lot 1 781 669.



IMG_0168.JPG

Photo 11 : Entreposage des sols sur le côté ouest du lot 1 781 669.

Laval, le 29 septembre 2020

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Monsieur Benoit Ethier et AL
10, boulevard de la Seigneurie Est
Bureau 204
Blainville (Québec) J7C 3V5

N/Réf. : 7610-13-01-0121203
401958807

**Objet : Entreposage non conforme de matières dangereuses résiduelles sur le lot
1 781 664 à Laval**

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 3 juillet 2020 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées, sur un contenant, un réservoir, une citerne ou un conteneur, à savoir les barils contenant d'antigel et le baril des huiles usées.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al. 1 partie 1
- Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles (huiles usées et antigel) sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri.
Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre **sans délai** les mesures requises pour remédier à ces manquements.

... 2

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 20 octobre 2020 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

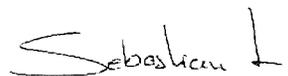
Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 750 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 44
ou
- 350 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al. 1 partie 1

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Meriem EL Kabbaj au 450 661-2008, poste 307 ou à l'adresse courriel : meriem.elkabbaj@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).



SL/mek/yek/wn

Sebastian Lossio
Chef d'équipe